



Département du VAR
arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 27 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2024-133

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement à l'occasion du Festival de Country organisé par l'association « The Black Horse » du vendredi 19 juillet 2024 au dimanche 21 juillet 2024.

ARRÊTE

Art. 1 : Du jeudi 18 juillet 2024 à partir de 20h00 jusqu'au lundi 22 juillet 2024, 20h00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant :

- Place des Allées,
- Place des Combattants d'Afrique du Nord, sur le parking de la salle des fêtes
- RD35, route de Brue-Auriac, Arrêt des cars scolaires.

Art. 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art. 3 : L'association « The Black Horse » sera tenue responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait ou à l'occasion de cette manifestation.

Art. 4 : Pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, des barrières anti-encastrement devront être mises en place.

Art. 5 : Monsieur Le Directeur Général des Services et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- L'association « The Black Horse ».
- Madame Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.
- Monsieur Le Directeur des Routes du Conseil Départemental du Var.

Le Maire,
Franck PERO

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

